



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE MARDI 7 DECEMBRE 2021, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 7 décembre 2021, à 19 h 30 à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Est également présente, madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière.

La séance est ouverte à 19 h 32.

RÉS. 207-2021

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
 - 3.1. Séance ordinaire du 15 novembre 2021;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés en novembre 2021;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en décembre 2021;
 - 4.3. Dépôt de deux (2) rapports d'audit de la Commission municipale du Québec (CMQ);
 - 4.4. Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus;
 - 4.5. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus;
 - 4.6. Affectation du surplus budgétaire 2020;
 - 4.7. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
 - 4.8. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
 - 4.9. Adoption le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil;
 - 4.10. Nomination des élus sur divers comités;
 - 4.11. Indexation des salaires et rémunérations;
 - 4.12. Autoriser les frais d'adhésion et d'abonnement annuel :
 - Groupe de géomatique Azimut Inc.;

- Réseau Biblio Bas-Saint-Laurent;
 - PG Solutions Inc.
- 4.13. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites :
 - Club de patinage artistique de La Pocatière;
 - Club Hiboux du Kamouraska;
 - 4.14. Approbation du bilan des dépenses du Club de Renouveau de l'Âge d'Or;
 5. Législation;
 - 5.1. Avis de motion – Projet de règlement visant à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur,
 6. Hygiène du milieu;
 - 6.1. Autoriser le paiement à Service sanitaire Harton inc.;
 7. Sécurité publique;
 - 7.1. Adoption du budget et de la Quote-Part du Service intermunicipal de sécurité incendie;
 8. Bibliothèque, Famille et loisirs;
 - 8.1. Accepter l'offre de service de Pratte paysage;
 - 8.2. Autoriser le paiement à Tessier Récréo-Parc;
 - 8.3. Autoriser le paiement à Parc Bas-Saint-Laurent;
 - 8.4. Autoriser le paiement à Option-Sécure Inc.;
 - 8.5. Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
 - 8.6. Nommer le nouvel élu responsable des dossiers aînés dans le cadre de la démarche Municipalité Amie des Aînés;
 9. Période de questions;
 10. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 208 - 2021

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 15 novembre dernier, a été remis à tous les membres du Conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 209 - 2021

04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN NOVEMBRE 2021

Il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés en novembre 2021, pour un montant de 32 778.23 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en décembre 2021, pour un montant de 60 488.50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2021		
BUOPRO CITATION	Papier et contrat photocopieur	579.08 \$
DHC AVOCATS	Dossier 7438-14 - Injonction - Réso 173-2021	856.33 \$
MRC DE KAMOORSKA	Permis et kilométrage - inspectrice	63.34 \$
BOUFFARD SANITAIRE INC.	Indem comp et collecte recyclage - Octobre	436.75 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEUR MUN QUÉBEC	Webinaire Projet Loi - 49	143.72 \$
SIGNALISATION LÉVIS	Panneaux 9-1-1 et panneaux signalisation	4 706.91 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Déneigement chemins d'hiver - Vers. 2/6.	27 451.02 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR	Lames	55.08 \$
BERTHELET AUBUT CONSTRUCTION	Finissions rénos bureaux	4 328.06 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Portes et seuil - Rénos bureaux, épinette, barre à clou, etc	4 202.30 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Location pelle mécanique, lames, graisse, huile, répa. débrous.	963.92 \$
PIECES DOIRON INC.	Plaquette, disque, galiper etc pour camion voirie	803.37 \$
CO-ÉCO	Matières apportés à l'Écocentre	75.88 \$
MUNICIPALITÉ STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	Mutation pour lot 5 214 716 et 5 214 718	146.29 \$
VILLE LA POCATIERE	Quote-Part incendie 25 % pour 2021	8 360.25 \$
BASE 132	Enveloppe avec logo	1 026.73 \$
ELECTRO FC SONORISATION	Projecteur - Projet Nouveaux Horizons	1 083.06 \$
DANY BEAULIEU	Poêle - PSSPA sentiers d'Ixworth	300.00 \$
ATRIA	License mensuelle - Microsoft 365	55.19 \$
M2 TÉLÉCOM	Installation câble - Bureau agente de développement	229.95 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles - Octobre	1 319.63 \$
9048-2688 QUEBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées	304.76 \$
FRANCOIS COULOMBE, ARTISAN DU WEB	Refonte site web - installation et configuration	330.00 \$
BUREAU DESIGN MASSE	Huche et classeur - Réno bureaux et crédit équerre	2 170.98 \$
SIGNÉ CATHY DESIGN	Réalisation panneau interprétation - 100e du Pont Couvert	224.20 \$
JONATHAN LIZOTTE	Remboursement frais de déplacement	12.24 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	Abonnement annuel - 2022	206.96 \$
RÉGIE INTER. DES MAT. RÉSIDUELLES	Petits autocollants pour bac	52.50 \$
	Sous-total	60 488.50 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 30 NOVEMBRE 2021		
Hydro-Québec	Éclairage public	137.84 \$
Hydro-Québec	Bio-Fosse	637.06 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	43.23 \$
Hydro-Québec	2e Compteur	689.76 \$
Hydro-Québec	Pont Couvert	31.58 \$
Hydro-Québec	Garage municipal	170.87 \$
Hydro-Québec	Salle Les Générations	154.38 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	84.72 \$
Claire Ouellet	Rémunération élection	858.60 \$
Daniel Marcil	Rémunération élection	1 299.33 \$
Nancy Chassé	Rémunération élection	1 245.24 \$
Nancy Lizotte	Rémunération élection	1 961.02 \$
Océane Gauthier	Rémunération élection	743.17 \$
Sandra Bouchard	Rémunération élection	841.62 \$
SAAQ	Immatriculation	96.25 \$
Vidéotron	Téléphonie administration et voirie	202.41 \$
Visa Desjardins	Transfert hébergement, essence, repas Mikes, etc	908.91 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2021-11-30	13 087.31 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2021-11-30	9 584.93 \$
	Sous-total	32 778.23 \$
GRAND TOTAL		93 266.73 \$

RÉS. 211 – 2021

04.03 DÉPÔT DE DEUX (2) RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)

Au regard des deux (2) missions d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023, la directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité dépose les deux (2) rapports de conformités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le dépôt de la version définitive des rapports d'audit de conformité de l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04.04 DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DONS REÇUS PAR LES ÉLUS

L'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu qui n'est pas de nature purement privée doit faire l'objet d'une déclaration dans les 30 jours;

La directrice générale, en tant que greffière, doit tenir un registre de ces déclarations et en faire le dépôt lors de la dernière séance ordinaire du Conseil;

La directrice générale dépose donc au Conseil un extrait du registre de 2021 et informe qu'aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier registre.

04.05 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 357, tous les conseillers remettent à la directrice générale, secrétaire-trésorière, leur déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

RÉS. 212 - 2021

04.06 AFFECTATION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'affecter le surplus 2020

- 59 000 \$ dans le surplus accumulé affecté à l'Hôtel de Ville;
- 20 066 \$ dans le surplus accumulé non affecté;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 213 - 2021

04.07 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverse disposition législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités

doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection; **CONSIDÉRANT** que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

Il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 214 - 2021

04.08 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 213-2021, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 15 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 500 \$ pour l'exercice financier 2022;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 215 - 2021

04.09 ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances

ordinaires du conseil municipal pour 2022, **celles-ci débuteront à 19 h 00** et se tiendront à la Salle « Les Générations », située au 12 route de l'Église, à Saint-Onésime-d'Ixworth :

Le mardi 11 janvier	Le mardi 5 juillet
Le mardi 1 ^{er} février	Le mardi 9 août
Le mardi 1 ^e mars	Le mardi 6 septembre
Le mardi 5 avril	Le mardi 4 octobre
Le mardi 3 mai	Le mardi 1 ^e novembre
Le mardi 7 juin	Le mardi 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, dans l'InfOnésime et en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, et ce, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 216 - 2021

04.10 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR LES COMITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit nommé à titre de représentant auprès des comités suivants :

Benoît Pilotto Maire	Mesures d'urgence Service intermunicipal sécurité incendie Comité consultatif d'Urbanisme Comité des Ressources humaines
Cathy Fontaine Siège 1	Comité des Ressources humaines Bibliothèque Mesures d'urgence (<i>Substitut</i>)
Bertrand Ouellet Siège 2	Service intermunicipal sécurité incendie Travaux publics (<i>Substitut</i>) Matières résiduelles (<i>Substitut</i>)
Marie-Josée Hudon Siège 3	Politique de la famille et des personnes âgées
Dan Drapeau Siège 4	Matières résiduelles Travaux publics (<i>Substitut</i>)
Patrick Lavoie Siège 5	Travaux publics Comité consultatif d'urbanisme
François Ouellet Siège 6	Comité consultatif d'urbanisme Comité des Ressources humaines

QUE cette résolution, avec le tableau, soit envoyée à chacun des comités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 217 - 2021

04.11 INDEXATION DES SALAIRES ET RÉMUNÉRATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE pour l'exercice financier 2022, le salaire des élus et des employés soit indexé selon la moyenne des prix à la consommation de l'année 2021 :

- **Élus** : 3%, conformément à l'article 6 du Règlement 09-2010 modifié par le Règlement 01-2013, qui prévoit un taux minimum de 2.5% d'augmentation du salaire des élus ou IPC (le plus élevé des 2)
- **Administration** : 3%
- **Travaux publics** : 3%

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 218 - 2021

04.12 AUTORISER LES FRAIS D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions et nos abonnements aux diverses compagnies et associations;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adhère à :

- Groupe géomatique Azimut Inc : 1 655.64 \$, taxes incluses
- Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent : 3 234.71 \$, taxes incluses
- PG Solutions : 7 988.46 \$, taxes incluses

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 219 - 2021

04.13 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONNS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Club de patinage artistique de La Pocatière : 30 \$;
- Club Hiboux du Kamouraska : 1 725.63 \$ tx incluse en 2 versements égaux. En 2022 - 862.82 \$ et en 2023 – 862.81 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 220 - 2021

04.14 APPROBATION DU BILAN DES DÉPENSES DU CLUB DE RENOUVEAU DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE le Club de Renouveau de l'Âge d'Or a demandé une contribution financière et que la municipalité a accepté de contribuer pour 750 \$;

ATTENDU QU'un premier versement de 675 \$ leur a été accordé et qu'il devait produire un bilan des activités afin de recevoir le 10 % restant;

ATTENDU QUE le bilan a été vérifié et approuvé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire le dernier versement de 75 \$, qui correspond à 10 % de l'aide financière accordée au Club de Renouveau de l'Âge d'Or.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – LÉGISLATION

AVIS DE MOTION 05.01 PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ QUI REMPLACE CELUI EN VIGUEUR

Le conseiller, monsieur Patrick Lavoie, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement visant à adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur sera adopté.

Suite à l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus.es.

Le règlement aura pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité de la Municipalité ou en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité et d'un organisme.

Le conseiller, Patrick Lavoie, invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption.

06 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 221 - 2021 06.01 AUTORISER LE PAIEMENT À SERVICE SANITAIRE HARTON INC.

ATTENDU QUE la Municipalité effectue la vidange du bassin de la Biofosse et de la fosse septique générale chaque automne pour parer aux éventualités de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Service sanitaire Harton pour un montant de 6 174.16 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉS. 222 - 2021 7.01 ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2022 DU SERVICE INTERMUNICIPAL DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth accepte le budget du Service intermunicipal du service incendie de Ville La Pocatière au montant de 608 082 \$, soumis par Ville La Pocatière pour l'année 2022;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adopte la Quote-Part du Service intermunicipal du service incendie de Ville La Pocatière au montant de 33 441 \$, soumis par Ville La Pocatière pour l'année 2022;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – BIBLIOTHÈQUE, FAMILLE ET LOISIRS

RÉS. 223 - 2021

08.01 ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE PRATTE PAYSAGE

CONSIDÉRANT QU'une offre de service nous a été soumise pour la réalisation du plan directeur du site et de la préparation de l'appel d'offres en formule design et construction par Pratte Paysage pour la conception d'un Skatepark et d'un Pumptrake;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) demandes d'aide financière ont déjà été déposées en septembre 2021 pour la conception d'un Skatepark et d'un Pumptrack afin d'offrir un service en loisirs, plus vaste et plus élaboré à nos résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Pratte Paysage au montant de 14 291.39 \$ taxes incluses pour la réalisation du plan directeur du site et la préparation de l'appel d'offres en formule design et construction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 224 - 2021

08.02 AUTORISER LE PAIEMENT À TESSIER RÉCRO-PARC

CONSIDÉRANT l'obtention d'aide financière dans le cadre du projet d'aménagement du Parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE du mobilier urbain a été acheté en 2021 et qu'il sera installé en mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné à 80% et que la Municipalité doit investir le 20% restant;

Il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la facture de Tessier Récréo-Parc pour le mobilier urbain du Parc intergénérationnel soit payée à même le surplus accumulé non affecté pour un montant de 26 007.25 \$ taxes incluses;

QUE le surplus accumulé non affecté soit remboursé en partie lors de la réception du montant de l'aide financière accordée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 225 - 2021

08.03 AUTORISER LE PAIEMENT À PARC BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière de 47 538.44 \$ dans le cadre du projet de mise à niveau et amélioration des Sentiers d'Ixworth – phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet se terminera en 2022 et que nous devons rembourser les travaux déjà exécutés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné à 80% et que la Municipalité doit investir le 20 % restant;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la facture de Parc Bas-Saint-Laurent au montant de 7 131.60 \$ taxes incluses soit payée à même le surplus accumulé non affecté;

QUE le surplus accumulé non affecté soit remboursé à 80 % lors de la réception du montant de l'aide financière accordée dans le cadre Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 226 - 2021

08.02 AUTORISER LE PAIEMENT À OPTION SÉCURE INC.

CONSIDÉRANT l'obtention d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité Volet Vitalisation pour notre projet Terrain multisports – Phase 2 pour la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet débuté en 2020 n'était pas terminé et que les derniers travaux viennent d'être réalisés par l'installation de clôtures galvanisées et de filets pour l'entrée de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE le projet est subventionné à 80 % et que la Municipalité doit investir le 20 % restant;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la facture d'Option Sécure pour terminer les travaux soit payée à même le surplus accumulé non affecté pour un montant de 16 211.48 \$ taxes incluses;

QUE le surplus accumulé non affecté soit remboursé en partie lors de la réception du montant de l'aide financière accordée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 227 - 2021

08.02 AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Nancy Lizotte, directrice générale, à signer au nom de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tous les documents relatifs au projet de mise à jour de la politique familiale de la Municipalité du volet 1 ainsi que du soutien technique du volet 2 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

DE confirmer que madame Marie-Josée Hudon est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 228 - 2021

08.02 NOMMER LA NOUVELLE ÉLUE RESPONSABLE DES DOSSIERS AÎNÉS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Ouellet avait été nommer l'élue responsable des dossiers aînés par la résolution 088-2021 et qu'elle n'est plus une élue municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, soit désignée à titre de personne responsable du dossier « Aînés » dans le cadre de la démarche Municipalité Amie des Aînés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

- *Monsieur le maire mentionne que la Municipalité a déposé les candidatures de madame Marie-France Duclos et monsieur André Hudon au PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLE QUÉBEC principalement pour le projet des JARDINS DE L'OR VERT, mais également pour toutes les autres réalisations comme bénévoles. Il les remercie de leurs implication.*
- *Monsieur André Hudon, président du Club du Renouveau de l'Âge d'Or de St-Onésime fait part à la population présente à la séance, qu'une marche est organisée pour se rendre au lac à Ti-Pierre par la route Drapeau Sud; le jeudi 9 décembre 2021 à 13 h 00 et le samedi 11 décembre à 9 h 00. Le rassemblement se fait à l'hôtel de Ville de la municipalité aux heures décrit précédemment. Marche de 1 km.*

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 229 - 2021

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 8 h 04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales